

# Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur  
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 62

Hiver 2018

## Editorial

### Où s'arrêteront les incivilités?

En cette fin d'année 2017, alors que 2018 se profile, le constat est patent. Nous sommes tous confrontés à trop d'incivilités, à trop d'abus (autorisations de terrasses non respectées, circulation intempestive des 2 roues sur les trottoirs qui s'amplifie, augmentation des niveaux de bruit élevés, malpropreté...). Cet état de fait n'est pas le fruit, comme il nous est souvent laissé croire, d'une évolution de la société et de comportements égoïstes, mais surtout d'un laxisme ambiant qui perdure depuis des années. L'article de ce bulletin sur la place du Marché Sainte-Catherine en est l'illustration. Les compétences qui ont été données à la Direction de la prévention et de la sécurité du public (DPSP), la nouvelle police de la Ville de Paris, qui trouveront leur pleine application dès janvier prochain, nous donnent quelques espoirs, de même que l'intérêt porté sur ces questions par nos nouveaux députés. Nous espérons que ces mauvais comportements, par des mesures appropriées existantes ou à prévoir, régresseront sensiblement. Vivre le Marais ! ne ménage pas sa peine avec d'autres intervenants qui ont les mêmes préoccupations afin de mettre les autorités devant leurs responsabilités. Notre association ne baissera pas la garde et continuera aussi à prendre des initiatives sur ce plan et sur d'autres comme elle l'a démontré avec le lancement très réussi de concerts de chants lyriques en novembre dernier. Puisse 2018 vous apporter la paix, la sérénité, beaucoup de bonheur et conserver votre fidélité, votre appui est notre meilleur atout pour mener nos actions.

Dominique Feutry

### Dans ce numéro :

**Le place du Marché Sainte-Catherine transformée en casemate** 1

**Le temps de la nuit n'est pas comparable à celui du jour** 2

**Vivre concurrence des vélos en libre service** 3

**Histoire mouvementée du théâtre Déjazet** 4

## La place du Marché Sainte-Catherine transformée en casemate



*Les cafés absorbent les croisillons dans une terrasse fermée non autorisée*

Va-t-on vers une situation où l'emporte l'impunité ? Des procès-verbaux ont été dressés, nous dit-on, transmis vers le Procureur. Les contrevenants pourraient être traduits en justice et les riverains reconnus partie civile ou plaignants. Le nouveau Maire Ariel Weil va faire l'expérience du feu. Notre Député, Pacôme Rupin (LREM) de son côté, se propose d'agir sur la loi en faisant durcir les sanctions par une action au parlement. Chapeau en tout cas à cet acte de culot de la part des commerçants qui font preuve d'une incivilité étonnante ! Pourtant les habitants et les parisiens respectueux du patrimoine avaient accueilli avec bonheur l'installation en juin des croix de Saint-André qui matérialisent les terrasses. L'espace de la place était restitué, les piétons pouvaient à nouveau circuler. Les riverains espéraient que ce serait la fin des abus précédents. Nouvel abus : le 8 novembre, un des restaurants-bars a installé une terrasse fermée par dessus les croix de Saint-André. Ainsi les barrières installées par la ville ont été "avalées" et sont quasiment devenues invisibles ! Cette fois, l'espace public est

vraiment privatisé, alors que les exploitants n'ont qu'un droit de terrasse ouverte. La photo montre bien la terrasse fermée. Le même jour d'autres établissements n'ont pas hésité à installer des terrasses fixes. Ainsi sur la place la plupart des établissements se sont arrogés une terrasse fixe fermée puisque aucune sanction n'est prise par les autorités concernées pour obliger à faire respecter la réglementation. L'ABF a dressé des PV d'infraction, la mairie a été alertée par les riverains. Pour autant, depuis presque 3 semaines déjà, rien ne bouge. Seuls des capteurs de bruit ont été installés pour en mesurer l'intensité, il ne semble pas faire l'unanimité auprès des commerçants agacés allant jusqu'à les contester, alors que la mairie a souhaité qu'ils soient posés. La place du Marché Sainte-Catherine est un des hauts-lieux du patrimoine du Marais, en principe protégée par le PSMV. Les restaurateurs sont-ils vraiment au-dessus des lois ? Tout le monde peut constater la dégradation actuelle de la place.

## Le temps de la nuit n'est pas comparable à celui du jour



*La foule lors d'une nuit de fête sur les Champs Élysées*

Dans le prolongement du colloque organisé par la Plate-forme Nationale pour le développement de la Vie Nocturne, le docteur Bertrand Lukacs, président de l'Association des Riverains du Canal Saint-Martin (Xe) fait part dans les lignes ci-après de ses réflexions quant à l'idée que certains fondent leur approche de la ville de demain sur le fait que, pour l'homme, le temps de la nuit serait absolument comparable au temps du jour. Il considère qu'il s'agit d'une grave erreur. En effet la biologie de l'homme est construite sur un cycle circadien où la nuit, repos-sommeil, a un rôle différent du jour, veille-activité. Désynchroniser ce rythme entraîne des troubles importants pour l'homme. Le récent rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, portant sur « *L'évaluation des risques sanitaires liés au travail de nuit* » le souligne. Ce rapport, fruit d'une consultation coordonnée pendant 3 ans par d'éminents spécialistes et experts confirme les effets délétères du travail de nuit avec différents niveaux de preuve scientifique. Ces effets touchent d'une part la somnolence, la qualité de sommeil et la réduction du temps de sommeil total, et le syndrome métabolique sont avérés et d'autre part la santé psychique, les performances cognitives, l'obésité et la prise de poids, le diabète de type 2 et les maladies coronariennes probables. Il se traduit par l'hypertension artérielle et de possibles accidents vasculaires cérébraux. L'expertise conclut aussi à un effet probable du travail de nuit sur le risque de cancer notamment du sein dû aux perturbations des rythmes biologiques. Le travail de l'Agence pointe également

que la fréquence et la gravité des accidents survenant lors du travail de nuit sont généralement augmentées. Les conclusions de ce rapport centré sur le travail de nuit, s'appliquent à tous ceux dont le rythme jour, veille-activité, et nuit, repos –sommeil, vient à être perturbé. Le développement de la vie nocturne en ville concerne trois types de populations, les travailleurs de nuit, les noctambules incluant ceux qui aiment faire la fête et la très grande majorité des habitants. Il est possible de protéger conjointement les intérêts des trois populations par un développement maîtrisé de la vie nocturne. La condition première doit être une volonté politique non seulement très clairement exprimée par des mots mais surtout déclinées par des actions opérationnelles efficaces. Malheureusement le politique préfère naviguer au gré des courants, reflets des rapports de force s'exprimant sur ce sujet. Aujourd'hui, le rapport de force est en faveur de ceux qui sont porteurs d'une vision économique borgne et à court terme, vantant le développement d'activités nocturnes très mal régulées, accentuant fortement les nuisances impactant la vie des riverains et exacerbant ainsi des tensions qui finiront pas s'exprimer massivement comme c'est le cas pour le tourisme de masse. Aussi à partir de cette réflexion, plusieurs propositions peuvent être formulées pour le Conseil de la nuit (charte, outils de mesure, actions à engager pour les Ets ouverts la nuit et l'utilisation de l'espace public, évaluer le coût sociétal des effets d'un développement de la vie nocturne...). Puisse les politiques s'inspirer de ces recommandations face à cet enjeu.

## Concert piano-chant lyrique du 16 novembre 2017, un grand moment de bonheur partagé

Organisé par "Vivre le Marais !" et Culture & Patrimoine, le concert lyrique du 16 novembre, le premier du genre, ouvre un espace culturel nouveau dans le Marais qui met l'accent sur le chant lyrique : opéra, opéra-comique, mélodies. Un concept déposé sous le nom de "Moments Lyriques du Marais", avec un clin d'œil à Schubert et aux schubertiades. Dans une église, la cathédrale Sainte Croix des arméniens (IIIe), qui a accueilli 120 personnes, René Andréani, musicien éclectique qui est aussi chef d'orchestre et de chœurs, nous a présenté les airs dans une approche didactique qui visait à les situer dans la pièce dont elles sont extraites et au sein de l'œuvre du musicien. On a plus de plaisir à savoir ce qu'on écoute et à qui on le doit ! On ne l'a pas dévoilé, le programme était construit sur un thème : "Les caprices féminins". En plein débat sur le harcèlement il était prudent de ne pas l'alimenter en sous-entendant que les caprices sont propres aux femmes... (la donna è mobile, dit Verdi...). Le choix des airs reflétait bien pourtant l'option qui avait été prise... sur proposition de Pauline ! Nous avons successivement entendu des airs célèbres d'Ambroise Thomas, Victor



*La soprano Catherine Feracci*

Massé, Johann Strauss, Giacomo Puccini, Daniel Auber, Gaetano Donizetti, Jacques Offenbach, Léo Delibes et Giacomo Meyerbeer, dont Pauline avait gardé en dernier son air fétiche : "Ombre Légère", extrait du "Pardon de Ploërmel". De son côté, la pianiste est intervenue en soliste pour interpréter un extrait de Carmen de Bizet, une composition à plusieurs voix qu'elle a su exprimer avec délicatesse, et l'ouverture d'Orphée aux enfers d'Offenbach avec un "galop infernal" (le cancan) à faire éclater le piano. Cette première expérience concluante sera renouvelée au printemps avec de nouveaux airs et d'autres surprises.

## Vive concurrence des vélos en libre service



*Bicyclettes oBike le long du centre Pompidou IVe (photo VIM)*

Qui n'a pas croisé une bicyclette stationnée en plein milieu d'un trottoir, contre un mur ou sur un pont. Ces deux roues fonctionnent avec une application informatique pouvant être téléchargée sur Smartphone et dont les fonctionnalités sont de les localiser et de pouvoir déverrouiller leur cadenas. Sinon ces engins ne peuvent pas être utilisés. Deux entreprises étrangères se disputent le marché parisien. Une start up Hongkongaise "Gobee.bike" dont les vélos verts sans borne semblent déjà les plus nombreux et "oBike" de Singapour aux vélos gris et orangés. D'autres concurrents pointent à l'horizon et Paris n'est pas la seule ville en France qui soit concernée par cette ruée de cycles. Tous essaient de conquérir une part de marché au moment où l'attributaire du marché des Vélib' change (1<sup>er</sup> janvier 2018). La facilité pour louer ces bicyclettes à un coût peu élevé de 0,50 € la 1/2 heure inquiète la mairie qui met en exergue le risque de stationnement anarchique, notamment sur les trottoirs, dans le Marais ceux-ci sont particulièrement étroits. Elle souligne aussi la rusticité des vélos concurrents des Vélib' qui ne disposent que d'une seule vitesse! Les 2 systèmes peuvent-ils coexister alors que Vélib' est largement subventionné et que les concurrents aux vélos sans borne ne le sont pas? Comme le nombre d'opérateurs ne peut pas être multiplié à l'infini, il y aura des perdants et il appartiendra aux usagers de décider quel est le service le plus pratique et le plus adapté à ses usages. L'inquiétude des piétons va grandissante car la multiplication des bicyclettes stationnées n'importe où, roulant sur les trottoirs, n'est pas du tout sécuritaire.

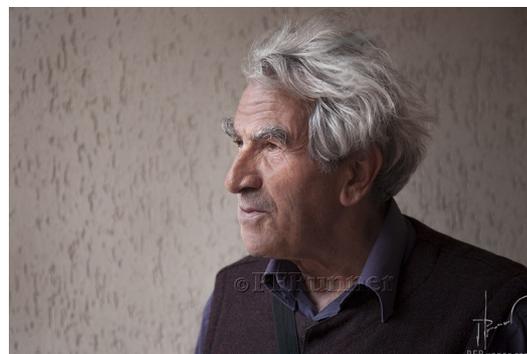
Quid aussi de leur entretien sur la durée? La ville semble vouloir se préoccuper de ces questions en envisageant la mise en place d'une charte avec ces opérateurs qui juridiquement sont libres d'agir comme ils l'entendent... La mairie ne sera-t-elle pas aussi contrainte de revoir la grille tarifaire des Vélib' dont la conséquence serait une hausse des subventions attribuées à la charge des contribuables? Il y a fort à parier que tôt ou tard le législateur devra encadrer cette activité, peut-être prévoir des taxes, (la mairie de Paris l'envisage), mais en attendant chacun essaie de prendre la part de marché la plus élevée en multipliant le nombre d'engins mis à disposition. Il est question de taxer cette activité.



Nous venons depuis quelques semaines de lancer la possibilité pour nos adhérents de s'acquitter de leur cotisation annuelle en ligne via le système Paypal. De façon simple et en quelques clics, en économisant de surcroît un timbre, le paiement est réalisé. Nous conseillons vivement à ceux de nos adhérents qui ont souscrit un récent abonnement Internet de nous le signaler afin de leur adresser notre Bulletin trimestriel en ligne. Quant à ceux d'entre vous qui n'ont pas Internet nous ne pouvons que vous inciter à souscrire un abonnement qui vous facilitera la vie et la nôtre au plan des traitements administratifs toujours fastidieux et consommateurs de temps

## Pierre Colboc, président de Marais IV s'en est allé...

Un ami simple et pourtant architecte DPLG talentueux récompensé par un prix de Rome comme le fut son père avant lui, membre de l'Académie française d'architecture et architecte conseil de l'Etat. On doit à Pierre de nombreuses réalisations, la rénovation du musée d'Orsay, la jardin et la passerelle de Reuilly-Paul-Pernin (XIIe), le Hangar du 1er film des frères Lumière, l'extension de l'hôtel de ville du Havre, la médiathèque d'Amboise ou la réhabilitation de la Halle aux grues du Creusot. Doué pour le dessin, Pierre Colboc s'est beaucoup investi à la présidence de Marais IV et en tant que membre du conseil de quartier Saint-Gervais dans plusieurs dossiers liés au budget participatif. Nous espérons que son dernier projet «*Marais sourire : un théâtre pour les enfants*» retenu par les votants à ce budget, puisse voir le jour dans un square du IVe. Nos pensées vont à sa famille.



*Pierre Colboc (photo PFRunner)*

## Visite Guidée de la Bibliothèque de l'Arsenal

Ancienne résidence des grands maîtres de l'artillerie la bibliothèque abrite plus d'un million de documents. Y sont conservés: livres, revues, manuscrits, ... dont les archives de la Bastille, le fonds Saint Simonien et recèle un appartement du XVIIIème siècle d'une très grande beauté et le seul à Paris resté intact... dont les exceptionnelles boiseries subsistent en grande partie et forment un rare témoignage à Paris des décors de l'époque.

**Jeudi 18 janvier, RV devant la bibliothèque à 14h15 (Sortie métro Sully-Morland)**

Réservations auprès de Culture et Patrimoine-Marais tel 01 42 72 61 41



*Salon de la bibliothèque et lambris XVIIIe*

## L'histoire mouvementée du théâtre Déjazet (IIIe)

Le théâtre Déjazet est situé à l'extrême limite du Haut Marais (IIIe). Installé sur le boulevard du Temple au n°41, non loin de la place de la République. Il est le dernier d'une longue série qui au cours du XIXe siècle attiraient de nombreux spectateurs. Avant d'être un théâtre ce lieu était une salle de jeu de Paume construit à la fin du XVIIIe siècle par Bélanger à la demande du Comte d'Artois. Transformé en établissement de bains à la Révolution puis désaffecté il devient pendant une courte période un café-concert avant que n'y soient données des opérettes. Des travaux sont entrepris ensuite, nous sommes en 1854, par deux associés qui achètent les murs et font transformer la salle de telle sorte qu'elle puisse accueillir plus de 800 spectateurs. Le nouvel ensemble est appelé « Folies Nouvelles »! De nombreuses pièces, souvent des créations, y sont jouées, notamment semble-t-il, « Oyayaye ou la Reine des îles », une œuvre aujourd'hui oubliée d'Offenbach. C'est en 1859 que la comédienne Virginie Déjazet se voit autorisée à exploiter la salle qui adopte son nom qui est toujours le sien aujourd'hui « Théâtre Déjazet » bien qu'après la Commune, la dénomination « Folies Nouvelles » ait été reprise, Puis celle « Troisième Théâtre-Français » pouvant accueillir alors jusqu'à 100 personnes suite à de nouveaux travaux. De faillites en changements et travaux de mise aux normes, de nombreux comédiens et directeurs se succèdent ensuite. L'électricité est installée en 1895. Au début du XXe siècle, le Vaudeville redonne des couleurs au théâtre où de nombreuses pièces remportent de francs succès. La pièce « Le tire au Flanc » dépasse ainsi la millième représentation et bien plus après des reprises ultérieures! La concurrence du cinéma va porter un coup fatal tel que le théâtre Déjazet devient un cinéma en 1939. Second balcons et loges sont alors supprimés. Lorsque Jean Bouquin s'intéresse au lieu et rachète le bail en 1977, la Banque de France étant alors propriétaire des murs, il est question de fermeture et de création d'un supermarché.



*La salle de théâtre Déjazet et son magnifique plafond peint*

Ce n'est qu'au prix de nombreuses démarches administratives couplées à d'importants travaux que Le France, nom donné en 1964 au cinéma redevient le théâtre Déjazet où se produit Coluche tout en maintenant un temps l'activité cinéma. Après un essai de Music-hall. Fermé pour des questions de sécurité, l'ensemble est loué en 1985 par des « amoureux de la chanson » et après de nouveaux aménagements le TLP-Déjazet ouvre en 1986. Nombreuses sont alors les célébrités qui s'y produisent de Léo Ferré en passant par Maurice Baquet, Leny Escudero, Mouloudji, Georges Moustaki, Claude Nougaro, Véronique Sanson et bien d'autres. Aujourd'hui Jean Bouquin pilote toujours ce rescapé des théâtres du « Boulevard du crime » là où étaient concentrées une multitude de salles qui furent détruites lors des aménagements menés par Haussmann. Le théâtre, monument historique depuis 1999, tourne toujours et attire les talents. Nous lui souhaitons encore de longues années de spectacles réussis qui continueront à animer le quartier tout en rappelant combien celui-ci, malgré les changements et les évolutions, attirait le tout Paris.

## Les magasins éphémères et les ventes organisées via les réseaux sociaux fleurissent de plus en plus

Les magasins éphémères ou "pop up stores" fleurissent. Une tendance qui s'accélère dans le Marais où les touristes abondent (rue Saint-Martin, rue des Rosiers, rue de Turenne, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, rue Beaubourg...). Pour certaines marques il s'agit d'un mode de communication ou un moyen d'écouler des fins de saison. Certaines officines ne vendent que sous cette forme (marchands de tapis avec leur lot d'affiches sauvages). Quant aux propriétaires des locaux c'est une façon de les rentabiliser dans l'attente de travaux ou de trouver un nouveau locataire. Certains commerces ayant pignon sur rue utilisent ce moyen pour attirer le chaland via les réseaux sociaux. Ces installations de quelques jours perturbent la plupart du temps l'environnement immédiat par la distribution de flyers et prospectus, l'apposition de pancartes/affiches ou tout simplement par les "décorations" des vitrines qui jurent avec celles des autres commerces tout proches. La réglementation existe en matière de sécurité, de vitrines, de PSMV, de droit du travail, d'occupation de l'espace public lorsque des files de clients se forment sur le trottoir empêchant les piétons de circuler et les obligeant à marcher sur la chaussée ...Est-on sûr qu'à chaque fois ces règles sont respectées, les autorisations données?



*Un magasin éphémère 28, rue des Rosiers (IVe)*

### Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

- Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,  
 A l'ordre de « Vivre le Marais ! »,  
 6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

